

## **COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES**

Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2018 à 17h30  
dans la Salle Lafayette de l'Hôtel de Ville

### **ORDRE DU JOUR**

#### **POLE EDUCATION**

1. Déploiement de l'aide aux devoirs.

#### **POLE CULTURE**

2. Contrat d'éducation artistique et culturelle : passeport culturel et résidences d'artistes.
3. Développements des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

#### **POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

4. Inauguration et fonctionnement du nouvel équipement L'AGORA.
5. Attribution de subventions d'investissements aux associations socio-éducatives.
6. Subventions aux associations socioculturelles.
7. Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la Ville.
8. Approbation de conventions de mécénats et acceptation de participation financière de partenaires privés.

#### **MISSION VILLE POUR TOUS, SENIORS, SANTE ET HANDICAP**

9. Super Senior Saison 2.
10. Mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat local de santé.

#### **POLE CULTURE**

11. Fêtes de la Saint-Nicolas 2018.
12. Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.
13. Versement de subventions d'équipement au Conseil presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf et au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes.

#### **POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE**

14. Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM) au titre de l'année 2018.
15. ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2017.
16. ZAC DU SANSONNET - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) 2017, et du report de 2 ans du terme de la convention de concession.
17. Acquisition d'une parcelle située sur le ban de BORNAY dans le cadre du développement de la ferme maraîchère et pédagogique.
18. Acquisition d'une emprise foncière située dans la zone de Vallières.

## **POLE PATRIMOINE BATI ET LOGISTIQUE TECHNIQUE**

19. Avenant n° 4 au bail emphytéotique du 23 mars 1989 - Résidences UCBL.
20. Cession de l'immeuble sis 33 bis Boulevard Maginot à Metz.
21. Cession de la maison sise 22 en Jurue à Metz.

## **POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

22. Bail emphytéotique du stade St Symphorien : Information sur l'estimation de la DDFIP.

## **POLE MOBILITE ET ESPACES PUBLICS**

23. Adhésion à l'Association Française de l'Eclairage.

## **POLE RESSOURCES HUMAINES**

24. Recrutement d'un agent contractuel.
25. Indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal.

## **POLE FINANCES**

26. Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2017 par la SAEML UEM.
27. Etat n°4 de régularisation des décisions modificatives.

## **POINT D'INFORMATION**

Rétrospective sur les difficultés rencontrées sur la chaîne comptable.

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire,**

- Madame Isabelle KAUCIC, Première Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
- Monsieur Gilbert KRAUSENER, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, membre suppléant,
- Monsieur Jean-Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléant,
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire.
  
- Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services,
- Madame Elisabeth PEIFFERT, Secrétaire Générale,
- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint de la Direction Rayonnement et Animation Urbaine,
- Madame Valérie GOETZ, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Humaines et Moyens Internes,
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la Direction Développement, Services Urbains et Energie,
- Madame Sylvie GOUSTIAUX, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Financières et Système d'Information,
- Monsieur Nicolas KARMANN, Directeur du Service des Finances,
- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education,

- Monsieur Christian SCHNELL, Directeur du Pôle Culture,
- Madame Vanessa ROYER, Directrice du Pôle Animation, Jeunesse, Sports et Vie Associative,
- Madame Coralie LEMOINE, Chargée de Mission Santé,
- Monsieur Florian PISKOSZ, Directeur du Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine,
- Monsieur CAMBOULIVES, Directeur du Pôle Patrimoine bâti et Logistique Technique,
- Madame KONTZLER, Chargée de Gestion du domaine privé,
- Monsieur MIRGUET, Chef du service Emploi, Formation et Parcours Professionnel,
- Madame Isabelle PONTVIANNE, Cheffe du service des Affaires Juridiques.

**Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Doan TRAN, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillère Municipale, membre suppléant,
- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre suppléant.

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Président, ouvre la séance à 17h39 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Etant donné certains impératifs de service, Monsieur TOULOUZE propose que les points 14, 15, 16, 17 et 18 soient traités en premier.

**14<sup>ème</sup> Point : Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM) au titre de l'année 2018.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**15<sup>ème</sup> Point : ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2017.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaite avoir des précisions concernant l'évolution de la rémunération de la SAREMM.

Il est précisé que, s'agissant d'une rémunération forfaitaire annualisée, cette modification résulte de l'allongement de la durée en raison du rythme d'avancement de l'opération qui ne correspond pas aux prévisions, l'enveloppe globale est en revanche inchangée.

Monsieur LEBEAU souhaiterait que lors d'une prochaine commission, un benchmark soit présenté concernant cette question.

*Avis favorable de la Commission*

**16<sup>ème</sup> Point : ZAC DU SANSONNET - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) 2017, et du report de 2 ans du terme de la convention de concession.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaiterait que lors d'une prochaine commission, des informations soient données relatives aux retards enregistrés sur l'ensemble des ZAC et leurs impacts financiers.

*Avis favorable de la Commission*

**17<sup>ème</sup> Point : Acquisition d'une parcelle située sur le ban de BORNAY dans le cadre du développement de la ferme maraîchère et pédagogique.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, qui souhaitait savoir pourquoi l'acquisition n'est pas opérée directement par la ferme, il est précisé que ce mode opératoire correspond au schéma initialement arrêté et qu'au surplus, il s'agit également pour la ville de constituer à terme une réserve foncière.

Monsieur LEBEAU souhaiterait connaître le montant du loyer fixé et considère que, compte tenu de la destination de ces acquisitions, les élus adhérents de la ferme devraient s'abstenir de voter en commission et en conseil municipal.

*Avis favorable de la Commission*

**18<sup>ème</sup> Point : Acquisition d'une emprise foncière située dans la zone de Vallières.**

Monsieur PISKOSZ présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaiterait connaître le coût du portage de ces terrains par l'EPFL.

*Avis favorable de la Commission*

**1<sup>er</sup> Point : Déploiement de l'aide aux devoirs.**

Monsieur GALINIE présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, des précisions sont données concernant les modalités de calcul de l'estimation budgétaire de cette opération, basée sur une hypothèse de fréquentation plutôt forte ; un point d'étape sera fait en janvier pour ajuster l'estimation.

Par ailleurs, un débat s'engage sur le montant de la rémunération proposée pour le personnel non enseignant, jugé insuffisant par Monsieur LEBEAU, qui souhaite proposer un amendement à cet égard et qui pourra le cas échéant le soumettre au Conseil Municipal.

*Avis favorable de la Commission*

**2<sup>ème</sup> Point** : Contrat d'éducation artistique et culturelle : passeport culturel et résidences d'artistes.

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**3<sup>ème</sup> Point** : Développements des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

Ce point donne lieu à un débat concernant l'évolution de l'organisation des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, mise en place notamment pour tenir les objectifs assignés et permettre le redéploiement de moyens et d'effectifs dans le cadre de l'ouverture de l'AGORA.

Monsieur SCHNELL donne notamment des précisions sur la modification des missions, postes et fiches de postes (suppression poste photographe, développement du numérique, allongement du temps de travail en contact avec le public...).

Monsieur LEBEAU demande communication d'éléments relatifs à l'évolution des effectifs et de l'organigramme depuis 2008 ainsi qu'à celle des budgets d'acquisition de collection.

En réponse à une interrogation de Madame GROLET, des explications sont données concernant les conventions jointes à la délibération (Limedia, Microfolie, Fablab).

*Avis favorable de la Commission*

**4<sup>ème</sup> Point** : Inauguration et fonctionnement du nouvel équipement L'AGORA.

Madame ROYER présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, il est précisé que le budget de fonctionnement global de l'AGORA est de l'ordre de 1,66 M€, dont environ 200 K€ supplémentaires par rapport aux dépenses actuelles. L'effectif global de l'équipement sera de 33 agents dont les agents municipaux et les personnels associatifs. Monsieur LEBEAU souhaiterait avoir communication du budget global détaillé dépenses/recettes en année pleine, ainsi que du coût complet de l'inauguration.

En réponse à une interrogation de Madame GROLET relative aux conditions de mise à disposition des locaux, il est précisé que, compte tenu de la spécificité de l'AGORA (abritant un équipement municipal) c'est la Ville qui sera gestionnaire du bâtiment, contrairement au cas de figure habituel des centres socio-culturels, gérés par les associations.

*Avis favorable de la Commission*

**5<sup>ème</sup> Point** : Attribution de subventions d'investissements aux associations socio-éducatives.

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**6<sup>ème</sup> Point : Subventions aux associations socioculturelles.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**7<sup>ème</sup> Point : Saison sportive 2017/2018 : accompagnement des clubs par la Ville.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**8<sup>ème</sup> Point : Approbation de conventions de mécénats et acceptation de participation financière de partenaires privés.**

Madame ROYER présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**9<sup>ème</sup> Point : Super Senior Saison 2.**

Madame LEMOINE présente le rapport.

A l'initiative de Monsieur LEBEAU, un débat s'engage sur le coût horaire des intervenants à ces ateliers, rapporté à la rémunération proposée dans le cadre de l'aide aux devoirs. Il est précisé que ces montants ne sont pas comparables dans la mesure où, pour Super Senior, il s'agit non pas d'une rémunération seule mais d'une prestation d'entreprise. Monsieur TOULOUZE propose néanmoins le report du point afin de pouvoir disposer de tout éclaircissement à ce sujet, en particulier le nombre de formateurs pour chaque séance.

*Avis favorable de la Commission*

**10<sup>ème</sup> Point : Mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat local de santé.**

Madame LEMOINE présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**11<sup>ème</sup> Point : Fêtes de la Saint-Nicolas 2018.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaiterait avoir communication du budget global et de son évolution sur 3 ans.

Madame GROLET sera rendue destinataire d'une copie du dossier déposé par la Ville auprès de la Région en réponse à son appel à projet, afin de pouvoir le défendre en séance le cas échéant.

*Avis favorable de la Commission*

**12<sup>ème</sup> Point : Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**13<sup>ème</sup> Point : Versement de subventions d'équipement au Conseil presbytéral de la paroisse protestante du Temple Neuf et au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes.**

Monsieur SCHNELL présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**19<sup>ème</sup> Point : Avenant n° 4 au bail emphytéotique du 23 mars 1989 - Résidences UCBL.**

Monsieur CAMBOULIVES présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**20<sup>ème</sup> Point : Cession de l'immeuble sis 33 bis Boulevard Maginot à Metz.**

Monsieur CAMBOULIVES présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**21<sup>ème</sup> Point : Cession de la maison sise 22 en Jurue à Metz.**

Monsieur CAMBOULIVES présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**22<sup>ème</sup> Point : Bail emphytéotique du stade St Symphorien : Information sur l'estimation de la DDFIP.**

Monsieur CHARTE présente le rapport.

Des précisions sont données concernant les différentes étapes et les échanges qui ont émaillé l'instruction de la demande d'évaluation domaniale, l'ensemble des documents requis ayant été fournis à la DDFIP en date du 8 mars 2018, celle-ci s'étant engagée à fournir une estimation au plus tard le 30 juin. Non seulement cette date butoir n'a pas été respectée, mais en outre, l'estimation envoyée de façon informelle par mail le 3 juillet, - et dont la Ville attendait un envoi officiel et formel pour pouvoir le prendre en considération valablement -, ne tenait pas compte des éléments transmis par la Ville, et au contraire reposait de toute évidence sur une erreur d'appréciation ; dès lors sa communication aux élus aurait conduit à fausser leur appréhension du dossier.

Monsieur LEBEAU souhaiterait avoir communication de l'ensemble de ces échanges, et considère que le Conseil Municipal devrait délibérer à nouveau sur la totalité de la décision prise le 5 juillet 2018.

Il lui est précisé que cela ne paraît pas envisageable, la délibération de juillet 2018 étant exécutoire et ayant déjà produit ses effets (signature du bail notamment, dont Monsieur LEBEAU demande d'ailleurs communication de la version définitive signée).

*Avis favorable de la Commission*

**23<sup>ème</sup> Point : Adhésion à l'Association Française de l'Eclairage.**

Monsieur DUPOUY présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**24<sup>ème</sup> Point : Recrutement d'un agent contractuel.**

Monsieur MIRGUET présente le rapport.

Il est demandé la communication des justificatifs de publicité de l'offre.

*Avis favorable de la Commission*

**25<sup>ème</sup> Point : Indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal.**

Madame PONTVIANNE présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**26<sup>ème</sup> Point : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2017 par la SAEML UEM.**

Monsieur KARMANN présente le rapport.

*Avis favorable de la Commission*

**27<sup>ème</sup> Point : Etat n°4 de régularisation des décisions modificatives.**

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Outre diverses demandes de précisions, auxquelles Monsieur KARMANN apporte des réponses, Monsieur LEBEAU émet le souhait que les élus puissent disposer d'informations précises sur le bilan financier des satellites, allant au-delà des informations transmises à l'occasion notamment de l'examen des rapports d'activité soumis par les élus mandataires dont c'est la mission. Bonne note est prise de cette demande, à laquelle il sera donné suite par une séance de travail dédiée de la commission dans le même temps que l'examen des rapports d'activité des satellites en question.

*Avis favorable de la Commission*

**Point d'information : Rétrospective sur les difficultés rencontrées sur la chaîne comptable.**

Monsieur KARMANN présente un point relatif à la congestion de la chaîne comptable qui s'est manifestée progressivement entre août et décembre 2017 et a connu un pic de crise entre



mi-janvier et fin mars 2018, l'ensemble se traduisant par un glissement massif de factures de 2017 sur 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les origines directes de cette congestion résultent de la combinaison de plusieurs causes : l'évolution du système informatique finances dans le cadre de la dématérialisation, pourtant largement préparé et anticipé, des difficultés organisationnelles dans certains pôles, ainsi que des difficultés dans la réception des travaux.

A ces causes se sont ajoutés des facteurs aggravants notamment une forte tension sur les effectifs de la direction des finances dès septembre 2017, l'ensemble étant impacté par la conjonction inédite de 3 évolutions structurelles majeures au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : dématérialisation, mutualisation et métropolisation, entraînant une sur-mobilisation du personnel. Dès la prise de conscience de l'ampleur de la crise fin 2017, des mesures ont été prises : mobilisation des équipes pour solder les factures, ainsi que mise en place progressive de mesures structurelles (renforcement effectifs, outils de suivi...); Ainsi, 90 % des factures 2017 étaient payées fin mars dernier et aujourd'hui, le retour à la normale est quasiment atteint, le délai moyen de paiement étant en constante diminution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 20h56.